

### Le travail du dimanche

La *Vérité* du 31 août a publié une requête, adressée au premier ministre du Canada, des employés catholiques du chemin de fer Intercolonial, de la division de la province de Québec, qui se plaignent d'être astreints, depuis plus de sept ans, « à un labeur continué tous les dimanches de l'année ; » les requérants affirment, en outre, que, sur l'Intercolonial, « la circulation des trains de marchandises est plus considérable durant ce saint-jour qu'en tout autre de la semaine, » et « qu'il n'y a que dans la province de Québec que l'on voit un tel état de choses ; dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, toute circulation des trains cesse le dimanche. »

Il nous est d'autant plus facile d'ajouter foi aux allégations des employés de l'Intercolonial, que nous savons une paroisse où il y a de ces employés qui n'ont pu entendre la messe, le dimanche, durant deux années entières !

Dans la réponse, reçue par les requérants, il est dit que « l'administration de l'Intercolonial est d'opinion qu'il ne serait pas opportun dans le moment de changer l'état de choses qui a toujours existé sur cette ligne, dans la province de Québec. »

Qu'il nous soit permis de compter que le gouvernement du Canada, mis au fait d'un aussi fâcheux état de choses, ne tardera pas à y porter remède.

### Les Forestiers catholiques des Etats-Unis

L'incident qui avait mis en commotion nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre, et dont nous avons parlé il y a une semaine, s'est terminé d'une manière aussi heureuse qu'imprévue. Les autorités de l'Ordre ont déclaré que l'interdiction faite aux cours locales de se faire représenter au Congrès canadien-français de Springfield n'est le fait que d'un officier agissant en son nom personnel, et nullement de la Haute-Cour elle-même, et que, d'ailleurs, rien n'empêche ces cours locales de participer au Congrès en qualité de groupes canadiens-français.

L'espace no  
longuement d  
à Montréal, di  
plus grand su  
dans l'intérêt

Plus de six  
gréganistes et  
données par d  
de la pédagogi  
un délassemen  
journal. Chaq  
suivie d'une c  
communion gé  
dont les fruits

C'est au Mon  
Dame, qu'ont e  
de la Province

Il convient d  
paré et assuré,  
l'honorable Su  
Grandeur Mgr  
sonne la plupar

Il est consolai  
dans l'intérêt c  
publique — et cl

Le révérend J.  
du courant, était  
grégation du Pet  
tion provinciale).  
Archevêché de